



## problème de repos compensateur avant signature CDI

Par **patatras**, le **30/12/2021** à **21:22**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai un problème. En effet, ma compagne est auxiliaire de vie sociale ( aide à domicile). Elle travaille à temps partiel, environ 20 heures par semaines. Elle a négociée avec la directrice pour que ces heures soient uniquement réparties sur le mercredi, jeudi et vendredi (afin de se garder de libre les lundis et mardis).

Jusque là tout va bien, sauf qu'on lui propose de signer un contrat en CDI et que la signature d'un CDI implique de faire des gardes le week-end (de travailler environ un week-end sur 3). Pourquoi pas; mais le problème est le suivant: si elle travaille un week-end sur 3, elle devra, malgré ses 20h / semaine, travailler 5 jours / semaine. Elle a demandé à ce que le repos compensateur ne soit pas octroyé le lundi puis que, par définition, elle ne travaille déjà pas le lundi. Il lui a été répondu qu'elle n'a pas droit au repos compensateur après un week-end travaillé car elle aura toutes les semaines 2 jours consécutifs non travaillés (lundi et mardi). Est-ce bien exact ?

En tout cas, merci à ceux qui m'ont lu et merci d'avance à ceux et celles qui prendront la peine de m'éclairer.

Par **Zénas Nomikos**, le **31/12/2021** à **15:31**

Bonjour,

je vous invite à vous rapprocher d'un syndicat de salariés ou de l'inspection du travail pour obtenir des renseignements.

Par **patatras**, le **12/01/2022** à **14:33**

merci pour votre réponse.

Elle a finalement contacté une délégué du personnel qui lui a confirmé les infos.

merci encore.